

La liste Vivons Gadagne, portée par Franck AIMADIEU, remercie l'association Gadagne Environnement pour avoir engagé la démarche de consultation des listes candidates aux municipales 2026 à Châteauneuf-de-Gadagne et pour la qualité de ses questions.

La liste Vivons Gadagne est particulièrement sensible aux questions de protection de l'environnement et répondre à ces questions est l'occasion de montrer l'engagement fort et central qui est la sienne de développer des actions concrètes à court et moyen termes en faveur de la protection de l'environnement, intégrées à l'ensemble des projets portés par la commune et de les défendre également auprès de ses partenaires, la communauté de communes, le Département, la Région, l'État.

Questions posées par *Gadagne Environnement* aux listes se présentant aux élections municipales de Châteauneuf-de-Gadagne de mars 2026

L'association Gadagne Environnement propose aux listes candidates aux élections municipales de mars 2026 de se prononcer sur les actions qu'elles envisagent de mettre en place localement durant leur mandature, sur chacun des thèmes suivants :

Sur le thème du bruit

Comment la nouvelle équipe municipale pense-t-elle s'impliquer pratiquement dans la défense du village au regard des nuisances impactant les villageois, que ce soit le bruit en provenance des voitures, camions, motos, 4x4, trains, avions ?

1) La liste Vivons Gadagne souhaite intégrer des mesures concrètes permettant de réduire les nuisances sonores, notamment : la création d'une **piste cyclable** sécurisée (communale, entre le plateau Campbeau et le parc de l'Arbousière. Nous travaillerons dans la continuité avec le département, notre intercommunalité et le Grand Avignon afin de créer un **maillage cyclable cohérent reliant les communes voisines** et favorisant les mobilités douces et réduisant la part du trafic automobile ; le développement du **covoiturage** et des parkings de rabattement.

Nous disposons d'un PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) du département de Vaucluse qui a été voté en mars 2025, qui couvre la période 2024-2029 consultable sur le site de la commune.

Des actions ont déjà été menées. Il nous faudra poursuivre l'**extension des zones à 30km/h, réaliser la réfection de la route du Thor**, sur le tronçon entre le chemin du Jas jusqu'à la RD6.

La voie de roulement va être réduite, refaite, avec une piste cyclable/piéton sur sa droite. Cela permettra la réduction de la vitesse.

A chaque fois qu'une route sera refaite, sa largeur, l'installation de **trottoirs et de passages piétons** seront étudiés afin d'apaiser la circulation.

Réduire la vitesse, c'est réduire aussi le bruit et améliorer la qualité de l'air.

Nous n'utiliserons pas les dos d'âne, source de nuisances sonores pour les

riverains.

Nous poursuivrons l'**installation de « pietos »** (silhouettes réfléchissantes) au niveau de passages piétons stratégiques.

La commune poursuivra sa participation active aux réunions de la commission consultative de l'environnement et à la commission de gestion de l'aéroport d'Avignon avec pour objectif de **réduire les nuisances liées à l'activité aéronautique** (voltige, transport privé, etc.).

La commune poursuivra les aménagements déjà engagés, suite aux études acoustiques dans les **bâtiments communaux** (exemple : installation de sonomètres dans la salle de l'Arbousière permettant la limitation du volume sonore et de l'impact extérieur de la salle). Également, dans le cadre de la rénovation des réfectoires du **groupe scolaire**, une attention particulière sera portée sur leur acoustique. Des sonomètres ludiques seront installés.

Sur le thème de l'énergie

Quelles actions avez-vous prévues dans votre programme concernant les énergies renouvelables ?

2) Conformément au schéma directeur des énergies renouvelables intégré au SCOT (SDEnR), la liste Vivons Gagne souhaite favoriser la production locale d'**énergies renouvelables** par les particuliers (développement des pompes à chaleur, du solaire thermique, du photovoltaïque) et les industriels, au moyen :

de dispositifs réglementaires intégrés au **règlement du PLU**, d'un **dialogue permanent avec les industriels** présents sur le territoire en partenariat avec la CC PSMV, de la **production directe d'énergie photovoltaïque** grâce à la création d'ombrières sur des sites communaux en vue d'une exploitation en **autoconsommation (exemple en cours de l'auvent près de la station d'épuration)**, de la création d'une **centrale villageoise de production d'énergie**, d'une démarche d'**achat groupé d'électricité** (à l'image de la mutuelle de village pour la santé).

Sur le thème de la Nature et de la Biodiversité

Quelles actions avez-vous prévues dans votre programme concernant la protection de la nature et de la biodiversité, par rapport aux activités agricoles, industrielles ou par rapport à l'urbanisation ?

3) Poursuite de la démarche de **Zone Agricole Protégée**, qui permet de figer l'urbanisation et de protéger durablement les surfaces agricoles à grande échelle. De renforcer les règles visant à la limitation de l'étalement urbain, dans le cadre de la **révision du PLU** à venir. D'appliquer les mesures prescrites par la **loi ZAN** (objectifs de zéro artificialisation nette), dans le cadre d'une concertation avec les autres communes à l'échelle du bassin du SCOT.

Poursuite de la démarche d'offre de **baux ruraux à clauses environnementales** sur des terres agricoles dont la commune est propriétaire.

Concrétisation et mise en consultation du public du **schéma directeur des espaces verts et espaces naturels** en vue d'une gestion différenciée.

Mise en œuvre d'une **revégétalisation planifiée** des espaces sous maîtrise communale (parcs, voiries, écoles...). **Mise en œuvre spécifique au Parc de l'Arbousière** : suite à un diagnostic d'ensemble, végétalisation différenciée et adaptée au changement climatique avec l'aide de spécialistes, en vue de créer une opération pilote reproductible à l'échelle de la commune. Des partenariats seront recherchés et notamment auprès du département de Vaucluse.

Mise en œuvre d'un **programme de végétalisation participative du vieux village** et en particulier de la place de la Pâtière.

Lors de la **révision prochaine du PLU**, envisager l'utilisation du **coefficient de biotope** ou le coefficient de pleine terre à l'échelle de la parcelle, en vue du maintien et de la protection de la biodiversité.

Quelles actions avez-vous prévues concernant la protection des Zones humides, la protection des haies ? La zone agricole protégée ? L'amélioration de l'accessibilité des bords de Sorgues ? Le partage des usages entre villageois, agriculteurs, industriels, chasseurs et l'environnement ?

4) La protection des zones humides, des haies, des bords de Sorgue, espaces boisés et tous les milieux naturels sera renforcée dans le cadre de la **révision du PLU**, et le soutien actif des partenaires où la commune est directement représentée, tel le **Syndicat mixte du bassin versant des Sorgues**. La poursuite de la démarche engagée de **dialogue territorial multi-usagers**, associant, agriculteurs, chasseurs, associations de marche, course à pied, association de protection de l'environnement...

Sur le thème des aménagements et du cadre de vie

Concernant le règlement local de publicité, quelles actions envisagez-vous de mettre en œuvre et à quelle échéance au regard de l'actuelle dégradation ?

5) Recours légaux, **police administrative du maire**. Intégration du RLP dans la **révision du PLU**.

Quelles seraient les actions prioritaires de votre programme concernant :

L'amélioration du cadre de vie (citons par exemple l'incitation auprès des opérateurs pour supprimer les câbles et réseaux aériens) ?

6) Mise en œuvre d'un programme d'enfouissement des lignes électriques et télécoms et poursuite de la **renovation de l'éclairage public** en partenariat avec le **Syndicat d'Énergie du Vaucluse (SEV)**, où la commune est représentée. Soin particulier dans le choix de luminaires **limitant la pollution lumineuse et l'impact sur la faune**, et participant à la **réduction à la source**

de la consommation d'énergie. Achèvement du programme de **remplacement des lampes** par des LED adaptées.

Les règles d'urbanisme quant à l'amélioration des intégrations paysagères des bâtiments existants ?

7) Application du règlement d'urbanisme en faveur des **PAC intégrées**, permettant de limiter les équipements visibles extérieurement, incitation à **aménager les appareils existants**.

La restauration, la protection et la mise en valeur du patrimoine de la commune participant au cadre de vie de la commune ?

8) Mise en place d'un **programme pluriannuel de restauration** des remparts, de la tour du Beffroi, des arches, du mur du Jas, des fontaines. Organisation d'événements, **conférences, visites, interventions d'experts en patrimoine médiéval**, à l'occasion de la journée du patrimoine et de manifestations spécifiques. Valorisation de la **place de la Pastière** et intégration des nouveaux équipements de mise en accessibilité, **régulation du stationnement et végétalisation** dans le respect des essences d'arbres locaux et adapté au changement climatique.

Réalisation d'un atlas végétal et d'un diagnostic des essences végétales présentes dans les espaces communaux (parcs, voies, places du village...) et de leur **résistance au changement climatique. Développement de la végétalisation et de la plantation d'arbres adaptés.** Prise en compte dans le projet de **végétalisation de la cour du groupe scolaire** (secteur élémentaire), dans le cadre d'un projet paysager spécifique à l'environnement scolaire.

Quel serait votre programme quant à la prévention des inondations liées aux intempéries dans un contexte d'accentuation des aléas climatiques ?

9) Poursuite des études hydrauliques et **recherches de solutions alternatives fondées sur la nature, peu impactantes** (noues, fossés, adaptation des sols, aménagement des écoulements...). Les études réalisées doivent désormais déboucher sur des **actions concrètes** (rétention de l'eau, coupes anti-ruissellement dans les chemins, rétablissement des fossés). La mise en œuvre doit faire l'objet d'une **démarche pragmatique, concertée avec les riverains** qui connaissent parfaitement leur secteur, qui permettra de **protéger durablement** les quartiers tout en respectant notre environnement, spécifiquement dans les secteurs qui connaissent les inondations et l'érosion due au ruissellement torrentiel les plus marquées (**versant chemin de Jonquerettes, secteur sud des écoles, plateau Campbeau**).

Dans le cadre du réaménagement global de la grande **cour de l'école élémentaire**, des solutions seront mises en œuvre en vue de **stocker et modifier l'écoulement des eaux pluviales**.

Définition et mise en œuvre d'un **entretien planifié et régulier des fossés et bords de route** au moyen de fauchages, tailles de haies, élagages et curage réalisés dans le cadre d'un marché d'entretien et complété par l'intervention des services techniques communaux.

Valorisation de la connaissance du fonctionnement et de la **gestion du fonctionnement des canaux** en partenariat avec les services du **Syndicat de Gestion du Bassin des Sorgues**.

Sur le thème de la mobilité

La mobilité des habitants dans la commune et vers les principaux lieux de scolarisation et de travail, n'est pas toujours aisée. Quelles seront vos priorités ? parking ? Voiture ? Transports en commun ? Train ? Vélos ?

10) **Rationaliser le stationnement** sur le centre du village (meilleure signalisation, cheminements piétons identifiés, création de nouveaux espaces structurés, aménagement des places) **en concertation avec les habitants**.

Favoriser l'**accès à la gare de Gadagne** en accès piétons et vélos (en cours avec la CC). Poursuite de notre engagement avec la CC dans l'appel à projets de l'Etat concernant un service express régional métropolitain (SERM) afin de **développer l'offre quotidienne** de trajets en train.

Poursuivre notre participation aux **travaux de la CCPSMV en matière de mobilité en faveur des modes actifs**.

Concernant les pistes cyclables, inexistantes à l'échelle communale ou intercommunale ou vers les collèges, lycées, lieux de travail, quels sont vos projets ?

11) Un premier **axe nord-sud est en cours** de développement (route de Caumont prolongée au nord sur la RD 6 dans le cadre des travaux engagés). Cet axe pourra rejoindre les voies projetées par le Grand Avignon sur Saint-Saturnin au nord et Caumont au sud et ainsi rejoindre respectivement Morières / Avignon, Agroparc par ailleurs et en prolongement le centre d'Avignon. Toutefois, ces schémas de mobilités ne sont pas encore validés par le Grand Avignon. Aménagement d'une **piste cyclable et piétonne** entre le plateau Campbeau et le parc de l'Arbousière.

Le **schéma directeur cyclable** développé par la CCPSMV, en particulier dans les zones d'intérêt communautaire (liées à l'activité économique et à la mobilité) doit **s'étendre vers Gadagne** favorisant les mobilités douces et réduisant la part du trafic automobile. La commune sera force de proposition en termes de tracé et d'utilisation des **espaces publics disponibles**.

Sur le thème de la santé publique

Quelles actions envisageriez-vous de mettre en œuvre quant à la prolifération des moustiques (et en particulier les moustiques-tigres) sur notre commune au regard de la gêne occasionnée et des risques de maladies associées (Dengue, Chikungunya...)?

12) Développement d'une **expertise locale en partenariat avec les services de l'État** (systématisation des formations permettant d'intégrer aux règles d'urbanisme les bons usages), recherche de partenariat avec le CCPSMV pour une **mutualisation de moyens** à l'échelle de l'intercommunalité, permettant la **prévention et l'information** des habitants concernant les actions évitant la prolifération des moustiques.

Attention particulière à la bonne réalisation et à la **conformité des ouvrages de rétention d'eau** dans le cadre des **autorisations d'urbanisme**.

Concernant la qualité de l'eau potable, quelles actions envisageriez-vous de demander au syndicat Durance Ventoux de mettre en œuvre quant à la qualité de l'eau potable ? Chlore, dureté, micropolluants ?

13) La commune est membre du Syndicat des Eaux Durance Ventoux. Le syndicat est vigilant quant à l'application stricte des obligations de surveillance réglementaire. La **double alimentation par des ressources différentes** (ressource locale à partir du puits du Moulin présent sur la commune, et celles exploitées historiquement par le syndicat depuis la nappe d'accompagnement de la Durance) garantit une sécurité maximale et permet d'obtenir une **eau de dureté inférieure et d'excellente qualité**. La commune continuera de porter une attention particulière et constante au maintien de cette sécurité, notamment au niveau des **périmètres de protection autour de ces captages**, qui garantissent la pérennité des ouvrages et la qualité des eaux mises en distribution.

Poursuite et maintien d'un **dialogue constant avec l'entreprise Suntory** (ex-Schweppes), dans le cadre d'un **intérêt mutuel à la protection de la qualité des eaux souterraines**, au moyen de l'échange régulier d'informations concernant les paramètres de suivi de la qualité de l'eau.

Sur le thème des déchets et des espaces verts

Quelles actions envisageriez-vous de mettre en œuvre quant à la taxation de la collecte et traitement des déchets ménagers, des déchets verts, des déchets des entreprises ? Pensez-vous inciter dans le cadre de l'intercommunalité à un paiement du traitement des ordures ménagères et des emballages au poids ou à la levée plutôt qu'en fonction de la taxe foncière ?

14) La commune, membre de l'intercommunalité sera force de proposition pour étudier des **modes de taxation plus justes des usagers** en matière de collecte et traitement des déchets, visant également un objectif d'équilibre à long terme des finances publiques de ces services (exemple : mise en place de collecte intégrant la mesure du nombre de levées ou du poids collecté). Actuellement, une modernisation du centre de tri est à l'étude. Elle devrait permettre une augmentation significative du tonnage trié, une amélioration du tri.

Localement, l'incitation en faveur d'**un tri à la source** le plus efficace possible, de création de nouveaux points d'**apport des biodéchets** sera développé auprès des habitants, permettant ainsi de **réduire globalement le poids de déchets non valorisables** et donc le coût du service.

Sur le thème de la police de l'environnement et de l'urbanisme

Quelle serait votre politique en matière d'atteinte à l'environnement que ce soit par les dépôts sauvages de déchets, par les prélèvements en eau non autorisés, par les pollutions des eaux, par les atteintes à la biodiversité, par la pollution de l'air, par la pollution sonore ?

15) Un **service de déchetterie** disponible avec des horaires adaptés et une accessibilité adaptée, géré par la CC doit permettre de **prévenir ces dépôts sauvages**. Malgré tout, une **surveillance accrue par la police municipale**, l'utilisation renforcée des **applications de signalement** des dépôts sauvages par les habitants, le cas échéant la mise en place de **caméras de vidéoprotection** sur des sites ciblés permettront la réduction de ces nuisances (développement des prises de vue auprès des colonnes de PAV permettant l'**identification des contrevenants** et l'**application d'amendes par la commune**). Le **partenariat avec la gendarmerie** sera maintenu, des actions concertées et ciblées seront mises en œuvre.

Quelles seraient votre action en matière de police de l'urbanisme ?

16) La réglementation a **étendu les pouvoirs du maire** pour intervenir directement auprès des pétitionnaires en matière d'urbanisme et lui confère un pouvoir de police. Les actions de prévention et le cas échéant de **rappel à la conformité en matière de respect des modalités de construction**, seront mises en œuvre pour une action rapide et respectueuse du droit de chacun (respect des limites de construction, des ouvrages de rétention d'eaux pluviales à la parcelle, mise en œuvre des enduits de façade, obligations légales de débroussaillage...).

Conclusion.

La municipalité pourrait-elle s'engager à mener une veille éthique sur ce qui est produit sur la commune ? Par exemple à privilégier les entreprises vertueuses en matière de santé et d'environnement et les acteurs responsables en matière sociale ?

17) La commune est engagée en particulier par la **qualité de sa cantine scolaire à rechercher des produits bio et produits localement** (label « Tous en cuisine » certifié Ecocert), elle participe ainsi à favoriser une **agriculture de qualité respectueuse de la santé des élèves et de l'environnement local**. Cet engagement sera poursuivi et maintenu.

L'usage de la cantine scolaire pourra être étendu dans le cadre d'un usage partagé au bénéfice des seniors qui pourront ainsi bénéficier de ce service et favoriser le **lien intergénérationnel**.

Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les entreprises locales et en partenariat avec la CCPSMV, les **entreprises seront incitées à privilégier des**

solutions mettant en œuvre les énergies renouvelables, des transports logistiques décarbonés (ferroviaire dans la mesure du possible) et des solutions de **réductions des déchets** à la source (exemples : « action Zéro plastique », collecte des biodéchets).

Avez-vous prévu d'associer Gadagne Environnement (et d'autres associations responsables) aux projets pouvant impacter le cadre de vie et l'environnement de notre commune ?

18) Mise en place de réunions de quartier régulières, de **réunions publiques dédiées**, en vue de l'information préalable et de la concertation autour des projets communaux ou privés d'intérêt général.

Maintien des **commissions extra-municipales**. Les **associations** du village, en fonction de leur activité, seront invitées à participer aux commissions qui les concernent.